

254, rue Saint Jacques - 75005 Paris - Tél : 01.53.73.14.00 - Fax : 01.46.34.78.76

Accueil physique au secrétariat des élèves pour le dépôt des dossiers : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h30 et 14h à 16h

PROCÉDURE D'ADMISSION

Inclusion collective ou individuelle dans des établissements de l'Education nationale en partenariat avec l'INJS de Paris

Lycée d'Enseignement Général et Technologique : Lycée Rodin Lycée Professionnel en inclusion (CAP ou bac professionnel)

 Le dossier de demande d'admission au lycée, rempli par la famille et accompagné des documents demandés, est à déposer ou envoyer au secrétariat des élèves. Merci de bien préciser l'établissement scolaire souhaité.

Il est indispensable, avant d'effectuer toute demande, que le jeune ait un lieu de résidence en France métropolitaine, qu'il soit affilié à la Sécurité Sociale (sur le numéro du représentant légal si l'élève est mineur) et qu'il soit pris en charge par la MDPH de son département de résidence.

2. Après examen du dossier complet, un stage et un ensemble d'entretiens sont proposés au jeune et à sa famille, afin d'avoir des éléments supplémentaires pour prendre une décision d'admission.

Déroulement du stage d'admission

<u>Pour une entrée au Lycée Rodin</u> : 1 à 2 jours de stage en classe + un ensemble de rendez-vous avec les professionnels : Le jeune effectue un stage en classe au cours duquel il passe des évaluations d'enseignement général (Français, Mathématiques, Histoire-Géographie).

Pour tous les dossiers :

Le jeune et ses parents rencontrent les professionnels des différents services de l'INJS (rendezvous avant, pendant ou après le stage, selon le planning envoyé).



En cas d'une première demande d'internat, un stage obligatoire d'une nuit est organisé.

- 3. Une **commission d'admission** se réunit pour examiner les avis de tous les professionnels et proposer la meilleure orientation possible.
- 4. Un courrier notifiant la décision de la commission est envoyé à la famille, qui doit confirmer son choix.

Pour les demandes d'admission en inclusion dans des établissements de l'Education Nationale en partenariat avec l'INJS, cette notification de décision est sous réserve de l'affectation du Rectorat de Paris (fin juin/début juillet).

Date limite dépôt de dossier : 3 mai 2024

Pour toute information complémentaire concernant les admissions
Secrétariat des élèves Mesdames DUCROQUET / LUCCHINI

■ 01.53.73.14.36 / 15 / 33
secretel2@injs-paris.fr

Pour toute information concernant le dossier MDPH
Secrétariat médical Madame CHENEVOT

101.53.73.14.44

102 medical@injs-paris.fr